FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION **DE LA PAIX**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURKINA FASO	Pays : BURKINA FASO								
TITRE DU PROJET: « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso » NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O: 00125450 - PBF/BFA/B-2									
Modalité de financement du PBF: ☐ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): Fonds d'affectation spéciale national Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :								
Liste de l'ensemble des agences bénéfic chef de file), type d'organisation (ONU	ciaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence , ONG etc.) :								
Organisation internationale pour les migr Office des Nations Unies contre la Drogu									
Ministère de l'Administration Territor Justice et des Droits Humains, chargé	gouvernementaux ou non-gouvernementaux): riale, de la Décentralisation et de la Sécurité; Ministère de la des relations avec les institutions; Ministère de la santé et de onomie, des Finances et de la Prospective; umière								
Date approximative de démarrage du projet¹: 15 décembre 2020 07 janvier 2021 Durée du projet en mois :² 18 mois + 6 mois = 24 mois (Nouvelle date de fin : 06 janvier 2023) Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région du Centre : Commune de Ouagadougou ; Région de l'Est : Communes de Kantchari, de Diapaga et de Fada N'Gourma ; Région du Sahel : Communes de Seytenga et de Dori ; Région des Hauts-Bassins : Commune de Bobo-Dioulasso									
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres Initiative de promotion de l'égalité de Initiative de promotion des jeunes Transition entre différentes configura paix) Projet transfrontalier ou régional	= = = =								

 $^{^{\}rm 1}$ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement. $^{\rm 2}$ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM: \$ 1 100 000 ONUDC: \$ 900 000 Total PBF: \$ 2 000 000

*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

 PBF 1ère tranche (70%):

 OIM:
 \$ 770 000

 ONUDC:
 \$ 630 000

 Total:
 \$ 1 400 000

 PBF 2ème tranche* (30%):

 OIM:
 \$ 330 000

 ONUDC:
 \$ 270 000

 Total:
 \$ 600 000

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

La lutte contre la COVID-19, si elle veut être inclusive devrait prendre en compte les lieux les plus sensibles, tels que les lieux de détention et les points d'entrée aux différentes frontières. D'une part, les frontières par leur nature sont reconnues comme des portes d'entrée de la propagation de la pandémie, et d'autre part, les prisons, par la promiscuité et les mauvaises conditions d'hygiène, peuvent être des sources de propagation si un dispositif spécifique et rassurant n'est pas opérationnel dans ces lieux. La riposte à la pandémie doit intégrer les droits humains, éviter la stigmatisation et allier la santé et la sécurité. D'où la réponse proposée par ce projet pour soutenir le Burkina Faso dans la construction des bases de la résilience, en prévenant les risques de conflits en lien avec la gestion de la pandémie de la COVID-19. Cette réponse s'appuiera sur deux principaux piliers, à savoir : (I) la prévention de la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne de la lutte contre la COVID-19 par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de gestion sanitaire dans les points d'entrée frontaliers; (II) la mise en place de dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie. Le projet permettra ainsi aux équipes pluridisciplinaires (sécurité, santé, environnement, douane, société civile, populations riveraines, voyageurs, prisonniers, ...) d'être outillées pour détecter les risques (de santé, violation des droits humains, détérioration du vivre ensemble) à prévenir la propagation de la maladie, y compris aussi pour répondre de manière efficace à d'éventuels cas. La capacitation des postes frontaliers / centres de détention, va désormais les rendre opérationnels pour faire face à d'éventuels évènements à potentiel épidémique et conflictuel, d'autant plus que les projections épidémiologiques ne prévoient pas une fin proche de la COVID-19. Enfin, le Gouvernement ainsi que les autres acteurs non gouvernementaux pourront sur la base de ces résultats, développer des initiatives permettant l'autonomisation et la résilience des communautés face aux crises surtout sanitaires.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le processus de planification du projet a été participatif, de la conception du projet à la formulation suivant les directives du Secrétariat PBF et du Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO). L'idée de projet est partie des besoins exprimés par les Ministères de la santé et de la sécurité à la suite de l'augmentation considérable du nombre de cas de COVID 19 confirmés au Burkina Faso. Une analyse contextuelle et des conflits a ensuite permis de proposer une note conceptuelle au PBF dont la validation en Août 2020 a conduit à l'organisation d'une série de rencontres entre les agences du SNU, les acteurs gouvernementaux et la société civile représentée par l'Association Génération Lumière, pour la rédaction de la proposition de projet pour une soumission en Octobre 2020.

	ribution à la promotion de l'égalité des sexes ³ : _2_ ircentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité
	le renforcement des capacités des femmes : 33,59% du budget, soit 671 719,25 USD.
Degré de risqu	e du projet ⁴ :2
	e domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet isir un domaine seulement ⁵) :2.3_ Prévention/gestion des conflits
	le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Effet 4.1 : D'ici à 2020, les institutions, ntral et local, assument une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face
l'avènement de	Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : « Promouvoir es sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous nettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces ».
Objectif 1, Effe la Matrice d'ac	Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : PNDES (2016-2020), Axe 1, et 1 : "la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés" et l'objectif 4 de étions prioritaires (MAP) du PUS-BF à savoir la « consolidation des bases de la cohésion étilience des populations et des territoires ».
Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet	Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 06 mois Changement de résultat / sujet : Changement de l'alla et include étains autre s'entre par le plante de 150 mois
∟ Révision de projet ⊠	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
	USD XXXXX
	Brève justification de la révision :
	NB: s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

 $[\]stackrel{4}{0}$ = risque faible pour la réalisation des résultats

^{1 =} risque moyen pour la réalisation des résultats

^{2 =} risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

^(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

^(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

^(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale;

^(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

• Contexte d'intervention

Le contexte sécuritaire et sociopolitique dans lequel le projet est mis en œuvre s'est considérablement détérioré, au cours l'année 2021 et particulièrement à partir du dernier trimestre. Plusieurs incidents ont atteint des travailleurs de première ligne au niveau des frontières ainsi que des services de l'État aussi bien au niveau des frontières que dans les communes surtout dans les régions du Sahel et de l'Est (Seytenga et Kantchari). Parmi ces incidents, on note des enlèvements et assassinats des personnels de l'État (police, santé, agents de l'environnement), une attaque meurtrière de la gendarmerie frontalière de Seytenga (17 décembre 2021), une autre la tragédie plus récente de Seytenga ayant eu lieu du 09 au10 juin 2022 à Seytenga, enregistrant officiellement 86 morts (FDS et population civile) et drainant plus de 10 milles personnes déplacées parmi lesquelles 65% d'enfants (données temporaires, le denombrement étant toujours en cours) ainsi que des incursions régulières dans des domiciles des populations y compris des agents de santé de cette localité. Ces évènements de plus en plus réguliers ont eu pour conséquence des déplacements massifs de population dans les 2 régions concernées par la mise en œuvre du projet.

• État de mise en œuvre

Cette situation sécuritaire a affecté plusieurs services de l'État dans la région du Sahel et de l'Est (services frontaliers, système judiciaire dont la fermeture du tribunal de grande instance de Dori et le Tribunal de grande instance de Diapaga). Ce qui a ralenti significativement la mise en œuvre des activités du projet. Les activités sont mises en œuvre selon le principe du Do No Harm qui limite au maximum l'exposition des agents de l'État, des acteurs des agences OIM et ONUDC et du partenaire d'implémentation (Association Génération Lumière). Ce rythme prudentiel a conduit à un ralentissement dans la mise en œuvre du plan de travail préétabli, aboutissant à un retard général en ce qui concerne les travaux de réalisation de miniréseaux d'eau, la tenue des ateliers et autres cadres de concertation, des séances de travail avec les partenaires étatiques et des sessions de sensibilisation au niveau des frontières. De plus, la situation sociopolitique avec l'avènement du coup d'État du 24 janvier 2022 dans le pays a entrainé des freins aux procédures d'acquisition des équipements tels que les portiques de désinfection et la mise en place du dispositif de visioconférence. L'impact ralentisseur est aussi important sur tout le système judiciaire, réduisant la capacité d'action des volontaires nationaux paralégaux.

• Pandémie de la COVID 19

La propagation de la COVID-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires. Elle a aussi un impact fort et généralisé sur l'ensemble des pays et des secteurs d'activités du fait de la mondialisation. Au regard des restrictions (fermeture des frontières terrestres et aériennes) et aussi de la ruée vers certains équipements spécifiques tels que les équipements de protection individuelle, ou des portiques de désinfection, les délais d'acquisition sont prolongés retardant du même coup le chronogramme de mise en œuvre du projet.

Ceci dit, malgré ces conditions et faits souvent hors de contrôle, le projet a pu engranger des résultats substantiels incluant entre autres d'une étude sur le niveau de base des indicateurs au démarrage du projet, des évaluations du système judiciaire et des protocoles juridiques relatifs à la gestion des crises sanitaires dans les établissements pénitenciers, l'élaboration des modules de formation sur la prise en compte des approches Droits Humains et Genre dans la gestion de la pandémie COVID19 aux points d'entrée terrestres, la tenue des sessions de renforcement de capacités au profit des travailleurs de première ligne des frontières et des acteurs du système judiciaire, de la remise de matériels pour la confection de masques dans les centres de détention, de la mise à disposition des volontaires pour l'assistance juridique. Ces activités ont permis d'outiller 93 agents dont 32 femmes, en poste aux points d'entrés des communes de Kantchari et Seytenga, sur la gestion de la COVID19 aux points d'entrée, en intégrant les approches Droits Humains et Genre dans la gestion de la circulation transfrontalière dans un contexte de pandémie. Elles ont également soulagé les voyageurs, les

transporteurs et les communautés riveraines qui appréhendent mieux le rôle des acteurs de première ligne. Cet acquis a contribué à éviter les situations de frustration et au renforcement de la cohésion sociale lors des contrôles sanitaires au niveau des frontières terrestres. Par ailleurs, l'assistance au secteur judiciaire a permis de minimiser les risques de propagation de la pandémie au sein des établissements pénitentiaires et favoriser l'accès a la justice en réalisant 778 entretiens dont 196 au profit des femmes et des mineurs. Cette accessibilité se confirme par les effets suivants : 79 requêtes d'assistance judiciaire dont 19 au profit de femmes, 138 requêtes juridiques traitées dont 10 émises par les femmes, 76 libérations parmi lesquels 15 mineurs et 28 régularisations de détentions préventives. Ces résultats ont contribué à améliorer la perception des détenus sur le service public de la Justice malgré le contexte de stress lié à la pandémie COVID19. Les efforts déployés pour aboutir à ses résultats, non exhaustifs, devraient être maintenus afin de consolider les acquis. Il est donc impératif de poursuivre la mise en œuvre des activités de ce projet pour atteindre l'objectif global qui est de prévenir les risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix, dans ce double contexte à forts défis sécuritaires, humanitaires et sanitaires, et de soulager les acteurs nationaux et les communautés.

• Ajustements proposés

Le projet connait un taux global de mise en œuvre physique de 62,5% et un taux d'exécution financière de 76%. Après un examen conjoint des causes de retard dans la mise en œuvre des activités, le projet a, de concert avec les acteurs locaux, apporté des changements dans la stratégie de mise en œuvre des activités et demande une extension de la durée de six (06) mois avec remaniement des lignes budgétaires afin d'atteindre les résultats escomptés. L'examen des défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ont permis aux différentes parties prenantes de formuler des recommandations.

- Le premier défi à relever est l'achèvement des travaux de réalisation de mini-réseaux d'eau notamment dans la région du Sahel (au niveau du poste-frontière de Seytenga). Ces travaux sont nécessaires pour l'application des mesures d'hygiène pour la prévention contre COVID-19, aussi bien au profit des travailleurs de première ligne que pour les voyageurs et les populations avoisinantes. Ils contribueront également à alléger la corvée d'eau pour les femmes et les jeunes des communautés en bordure des frontières. Cet accès à l'eau permet de réduire également la morbidité et le poids social des maladies infantiles liées au manque d'eau potable. Cette nécessité nous impose de trouver des alternatives de concert avec les autorités locales pour l'achèvement de ces travaux, alors que la situation sécuritaire s'est largement détériorée, rendant Seytenga quasi-inaccessible. Une mission de concertation a été effectuée avec les acteurs locaux qui tiennent à la réalisation de ces travaux et qui se sont engagés à accompagner l'OIM malgré le contexte sécuritaire complexe. Cependant, avec les derniers évènements tragiques de Seytenga, il conviendrait de relocaliser sur un site plus accessible dans la commune de Dori, qui soulagera plus de 10 000 nouveaux déplacés internes originaires de Seytenga (Source humanitaire GCORR). Cette alternative sera discutée avec les responsables administratifs locaux avant la mise en route.
- Le deuxième défi concerne la tenue des cadres de concertation qui ont été largement impactés par l'instabilité sociopolitique, en ce sens que les démarches qui étaient en cours ont été interrompues par le changement de régime suite au coup d'État, entrainant une mise en place de la transition avec pour conséquence une reprise des des démarches et souvent un changement d'interlocuteurs. Une prise de contact avec les nouvelles instances de transition au niveau local (nouveaux responsables et délégations spéciales en charge des localités) a pu être établie et les différents cadres pourront se tenir finalement. Il faut noter que la tenue de ces types d'activités qui rassemblent des acteurs de différentes localités, se programme au regard du contexte sécuritaire, compte tenu des risques sécuritaires encourus par les participants non-résidents. Le reste des activités planifiées (essentiellement l'élaboration et la

vulgarisation des procédures opérationnelles standards dans le cadre de la gestion des épidémies au niveau des points d'entrée) sera délocalisé (avec déplacement des acteurs du Sahel et de l'Est) afin de pouvoir atteindre les résultats escomptés. En marge de ces activités, on note une baisse du nombre de personnes formées avec le turnover au sein des services du Gouvernement de Facto dû aux nouvelles affectations de personnels de première ligne, désertions/abandons de postes pour cause d'insécurité à Kantchari et à Seytenga (avec malheureusement un décès suite à une attaque sur un responsable du service forestier de la zone frontalière de Seytenga). Aussi les acteurs sollicitent-ils une session supplémentaire afin de renforcer les compétences du personnel encore sur place. Ainsi, cette session sera délocalisée en raison des risques sécuritaires.

- Le troisième défi concerne l'acquisition et l'installation du dispositif de visioconférence pour la tenue en ligne des audiences judiciaires ainsi que l'installation des portiques de désinfection au niveau des centres de détention. Ces activités ont connu un retard à cause des problèmes de disponibilité des matériaux nécessaires au niveau local. La réception de ce matériel n'a eu lieu qu'en début du mois de juin, il convient donc après installation, de former des acteurs étatiques afin d'assurer une autonomie dans la maintenance des équipements même après la fin du projet. Aussi, cela permettra aux paralégaux de parachever le suivi des dossiers en cours. Le travail des VNU a suscité une demande très forte d'assistance au niveau des prévenus.
- Dès l'entame du projet lors de la validation du premier plan de travail annuel, à la demande du Ministère de la Justice, la Maison d'Arrêt et de Correction de Bobo-Dioulasso (MACB) fut ajoutée à la liste des établissements pénitentiaires cibles du projet, compte tenu du nombre important de détenus, 3^{eme} établissement carcéral en nombre de détenus après la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) et du nombre important des cas de COVID-19 dans la ville. Au-delà de la nécessité et de l'urgence d'intervenir à la MACB, cette acceptation témoigne de la volonté de répondre aux besoins et priorités des partenaires nationaux mais également de renforcer la dynamique de coopération acquise avec le ministère de la justice mais aussi et surtout pour une meilleure protection des Droits Humains et une prévention contre la COVID19 pour les travailleurs et pour les détenu.es.
- Au vu de la fermeture des tribunaux de grande instance de Dori et de Diapaga, les deux VNU Paralégaux en poste dans ces localités ont été redéployés à la prison de Haute Sécurité (PHS) et la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) pour renforcer l'équipe de VNU au niveau de ces deux établissements, jugée insuffisante au vu nombre de détenus.
- En outre il est prévu un atelier de capitalisation sur l'assistance juridique et une rencontre sur l'opérationnalisation des recommandations issues de l'évaluation sur les alternatives à l'incarcération.
- En dernière position, avec la tendance à la baisse de l'incidence de l'épidémie et la faible adhésion à la vaccination contre COVID-19 dans le pays, il convient d'étaler dans le temps, les activités de sensibilisation des voyageurs et des communautés avec l'implication des leaders de la société (responsables religieux, acteurs des transports routiers, organisations des jeunes et des femmes, ...). Cette action sur le long terme permettra d'inculquer et de consolider les acquis des activités de communication sur les risques et l'engagement communautaire dans la lutte contre COVID-19.

• Modifications apportées au budget:

Il est à noter que le budget global n'a pas connu de modification mais des ajustements ont été faits à l'intérieur en l'occurrence des changements de catégories. En effet, certaines activités classées dans les catégories 3 et 4 n'étaient pas appropriées et aussi la catégorie 6 n'était pas budgétisée alors certaines activités devraient être mises en œuvre par un partenaire de mise en œuvre. Après concertation avec le Secrétariat du PBF au Burkina Faso, il a été demandé de procéder une reclassification afin de se conformer aux conditions actuelles de mise en œuvre.

		OIM		Budget total	
Rubriques	Budget Initial	Réaména- gements	Budget révisé	ONUDC	révisé
1. Staff and other personnel	51 300	+ 168 300	219 600	181 377	400 977
2. Supplies, Commodities, Materials	215 200	- 78 200	137 000		137 000
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	177 237	- 152 037	25 200	251 500	276 700
4. Contractual services	531 300	- 187 900	343 400	320 200	663 600
5. Travel	53 000	- 8 900	44 100	33 050	77 150
6. Transfers and Grants to Counterparts		+ 171 500	171 500		171 500
7. General Operating and other Costs		+ 87 237	87 237	54 995	142 232
Sub-Total	1 028 037	-	1 028 037	841 122	1 869 159
7% Indirect Costs	71 963	-	71 963	58 879	130 841
Total	1 100 000	-	1 100 000	900 000	2 000 000

Les détails des ajustements budgétaires se trouvent dans le fichier de budget en annexe. Le nouveau budget au niveau du coût du personnel n'est lié ni à une augmentation du nombre de staff ni à une augmentation des salaires. Il s'agit d'une reclassification de la catégorie 4 vers la catégorie 1, parce qu'il s'agit du personnel de l'OIM et non des contractuels ou consultants.

En résumé, le risque sécuritaire demeure une forte préoccupation dans le pays et particulièrement dans les zones de mise en œuvre du projet. Malgré une forte volonté du projet de rester dans les zones initiales et de soutenir les communautés les plus éloignées, la délocalisation de certaines activités vers des zones plus accessibles ou le transfert des participants d'un lieu à un autre selon les possibilités (chefs-lieux de provinces et de région) s'impose comme une alternative à la poursuite des activités. L'extension de la durée du projet permettra de consolider les acquis et de réaliser les activités résiduelles essentiellement au titre des résultats 1 et 2 dans la période d'extension demandée. Elle permettra non seulement de fournir l'accompagnement nécessaire aux communautés et aux acteurs étatiques, afin d'assoir durablement les mesures visant à renforcer la qualité de l'offre des services des administrations locales, mais aussi de contribuer en faveur de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix fragilisées dans les régions de l'Est et du Sahel.

Considérant la situation décrite, les Agences OIM et ONUDC demandent une extension de la durée du projet de six (06) mois, ainsi qu'un réaménagement entre les lignes budgétaires pour permettre de réaliser les activités résiduelles, y compris l'évaluation finale, sans incidence financière.

SIGNATURES DU PROJET:



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet.

Depuis le 9 mars 2020, date du 1^{er} cas de COVID-19 au Burkina Faso, la situation épidémiologique de la pandémie se présente comme suit au 31 octobre 2020 : 2.517 cas confirmés, 2.281 guérisons et 67 décès ; il y a 169 cas actifs dans 11 régions sur les 13 que compte le pays.

Dès l'apparition des premiers cas de la COVID'19, les autorités burkinabè ont pris un certain nombre de mesures pour contenir la maladie et rompre la chaine de transmission. Ces mesures ont porté essentiellement sur la mise en quarantaine des localités touchées, l'instauration d'un couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, le décongestionnement des prisons, la fermeture des lieux de culte, des marchés, des bars et restaurants, la fermeture des frontières terrestres et aériennes, la fermeture des écoles et universités, l'interdiction de tout transport interurbain de personnes, l'interdiction de rassemblement de plus de 50 personnes, etc.

Si ces mesures ont été dictées par la nécessité de réduire ou de rompre la propagation de la maladie, elles ont cependant eu d'énormes répercussions sur les conditions de vie des populations en général et des vulnérables en particulier, jusqu'au point de susciter des risques pour la paix sociale. La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 est venue rendre encore plus vulnérable le pays. En effet, la gestion de la crise sanitaire a révélé d'autres types de fragilités à même de remettre en cause la cohésion sociale au Burkina Faso. Dans un premier temps, on assiste à une amplification de la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés due à certains écarts dans la communication gouvernementale autour de la gestion de la crise sanitaire ; D'autre part, la crise sécuritaire a fortement affaibli le système sanitaire du pays dans certaines régions (133 formations sanitaires non fonctionnelles et 156 fonctionnant à minima) impactant ainsi les capacités de réponses des structures sanitaires. En outre, certains gestes barrières préconisés par les autorités sanitaires comme la distanciation sociale (respect des distances d'au moins un mètre), la prohibition de tout contact physique (salutations), la mise en quarantaine des cas suspects, ont eu des difficultés à être appliqués par les populations dont le vécu culturel est aux antipodes desdites mesures. Par ailleurs on assiste à l'apparition d'une forme de stigmatisation qui touche les malades du coronavirus et leurs proches, le corps médical affecté à la prise en charge de la maladie, les personnes de retour de pays étrangers ou des localités internes affectées. Ces gens ont tendance à être indexées ou mises à l'écart de la communauté, ce qui est de nature à accentuer les fractures sociales et à engendrer des conflits.

La restriction brusque des mouvements de populations sans mesures transitoires et dispositions particulières ont bloqué des milliers de personnes dans certaines gares et à des points d'entrée ; l'OIM à cet effet a assisté des centaines de personnes à travers le pays d'avril à maintenant. Tenant compte de cela, l'OIM et ses partenaires (OMS, Ministère de la sécurité et Ministère de la santé) ont entrepris une évaluation des états techniques et opérationnels des principaux points d'entrée en matière de mesures de santé publique liées à la réponse à la COVID-19. Les résultats de cette évaluation qui a porté sur 11 points d'entrée dont deux aéroports et neuf points d'entrée terrestre indiquent que les points d'entrée sont partiellement ouverts pour permettre le transport de marchandises. Des rapatriements par voie terrestre sur autorisation ont été organisés également. Il est à noter qu'aux points d'entrée terrestres, certaines personnes contournent les voies officielles pour renter ou sortir du Burkina Faso. Toutes ces situations sont porteuses de risques, car malgré les contrôles sanitaires et la quarantaine, une augmentation des cas importés est référencée par le Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS).

L'évaluation a permis aussi de noter des fragilités sur quatre points principaux à savoir :

- L'absence de procédures opérationnelles standard pour la gestion des flux en cas de crise sanitaire

Le Burkina Faso n'ayant pas encore connu une telle situation, les points d'entrée sont très peu préparés à faire face à des flux massifs de populations dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire, alors que cette situation est très probable dès la réouverture des frontières terrestres. Si les mouvements transfrontaliers contribuent au rebond de la pandémie, cela va exacerber la stigmatisation entre les populations locales et les voyageurs, les migrants et les personnes déplacées internes (PDI). Du 15 au 30 juin 2020, au niveau des points d'entrée de Seytenga, Faramana, Kantchari et Yendéré, environ 710 voyageurs ont été observés traversant la frontière Burkina Faso - Niger, sur l'axe reliant Kantchari (Burkina Faso) à Kankani (Niger), en contournant les voies officielles fermées du fait des mesures prises dans le cadre de la réponse à l'épidémie du COVID-19, en bus, en triporteurs et à moto, échappant ainsi au contrôle médical. Parmi eux figurent des migrants en transit ou de retour (migrants de la sousrégion africaine y compris du Burkina Faso, transitant, empruntant en général, "la route de la méditerranée" ou de retour vers leurs localités d'origine). Quant aux PDI, le nombre de personnes en besoin d'assistance est élevé. Pour les régions du Sahel et de l'Est, à la date du 8 septembre 2020 selon les données du SP/CONASUR, nous enregistrons respectivement 344 569 (Sahel) et 66 460 (Est) et pour les communes d'intervention, Dori (42 033), Seytenga (150), Fada (32 526), Kantchari (640) et Diapaga (170).

- La faiblesse de la protection de la santé et de la sécurité du personnel de première ligne : Dans les principaux points d'entrée, il est noté l'absence de mesures particulières pour protéger les agents en première ligne en poste au niveau des points d'entrée terrestre. Il s'agit, en moyenne, d'une vingtaine d'agents par point d'entrée de frontière terrestre, toutes administrations confondues (agents de santé, police, douane, gendarmerie, contrôle phytosanitaire et agents administratifs). Seuls quelques dispositifs de lavage de mains (1 par poste), un Thermo flash pour certains et pas de tenues particulières ou de dotations en masques, gants et autres matériels primaires de protection pour d'autres. Cette situation met à risque les agents et peut compromettre leur efficacité dans la surveillance/détection des cas suspects. Le dispositif de contrôle sanitaire et de sécurité doit inspirer confiance aux usagers de la route, car toute défaillance contribuera à éroder davantage la confiance des populations envers les représentants de l'État. En outre, un défaut de protection des agents de première ligne peut faire en sorte que ces agents deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission de la COVID-19.
 - La mise en place insuffisante d'activités de communication des risques et d'engagement communautaire en vue de prévenir les tensions et conflits en lien avec la pandémie

L'évaluation a mis à nu l'insuffisance des mesures de communication des risques et une absence totale d'engagement communautaire en milieu rural. Les mesures coercitives mises en place dès la déclaration de COVID-19 ont montré leurs limites, en particulier chez les jeunes et en milieu rural. La faible connaissance de la pandémie et son envergure mondiale ont créé une certaine psychose et le Gouvernement a décidé de manière soudaine des mesures radicales incomprises par une grande partie de la population, en particulier les jeunes. Ces derniers sont en outre fortement affectés par les impacts socioéconomiques, ce qui renforce leur scepticisme quant à l'application des mesures barrières. C'est ainsi que divers groupes socioprofessionnels ont exercé des pressions sur le Gouvernement pour la levée des mesures de limitation de la propagation de la pandémie. Une commission chargée de la Communication sur les Risques et l'Engagement Communautaire (CERC) a été mise en place et un plan national de communication contre la pandémie a été élaboré avec l'appui des agences des Nations Unies. Avec la levée de la quasi-totalité des mesures anti-COVID-19 et l'ouverture prochaine des frontières terrestres, les risques d'un rebond plus important de la contamination sont réels et la réponse la plus efficace reste un engagement communautaire effectif contre la pandémie. Vu l'influence des jeunes sur les comportements et attitudes de la société, ils peuvent aussi être des facteurs de changement.

- La mise en place tardive ou insuffisante de procédures de contrôle sanitaire (la présence de personnel sanitaire aux points d'entrées, les contrôles sanitaires, ainsi que l'enregistrement, le signalement et le référencement des voyageurs malades)

Si à l'aéroport de Ouagadougou ces mesures sont mises en place et bien implantées, ce n'est pas le cas dans les postes d'entrées terrestre. Certes, des affiches indiquent les symptômes de la maladie ou les mesures barrières à prendre, mais il n'existe aucun plan opérationnel standard pour les différents aspects de gestion de la maladie. Le risque est donc élevé que les agents de sécurité qui sont les premiers contacts des personnes en mobilité ne puissent pas gérer convenablement les cas suspects qu'ils viendraient à rencontrer. Ce qui pourrait engendrer non seulement des frictions avec les voyageurs mais aussi faciliter le rebond de la maladie.

Au niveau de la justice pénale, les entretiens d'ONUDC avec les partenaires locaux ont permis de constater l'impact de la pandémie sur les procédures judiciaires en matière pénale et les lieux de détention (prisons et gardes à vue). Les mesures de confinement ont impacté le système judiciaire du Burkina Faso avec la suspension voire la fermeture des juridictions, alors même que la crise sécuritaire a contribué à la mise en détention provisoire d'un grand nombre de personnes et particulièrement de détenus présumés terroristes. La fermeture des juridictions pour raisons sécuritaires et de riposte à la pandémie est un facteur d'augmentation de la criminalité au sein de la communauté et de risque d'incidents graves au sein des centres de détention.

Les mesures de décongestionnement, notamment la libération de 1207 détenus, n'ont pas été accompagnées, ni de mesure d'accompagnement et de réintégration. Force est de constater que les places libérées risquent d'être réoccupées sur le court terme, comme conséquence de l'insécurité grandissante.

Aussi, les lieux de détention- prisons et gardes à vues- sont propices à la propagation rapide des maladies infectieuses, à cause d'une aération souvent insuffisante, des conditions d'hygiène et sanitaires souvent précaires, la surpopulation carcérale, et un accès limité aux soins de santé primaires et secondaires. En particulier, les femmes en détention présentent une vulnérabilité accrue compte tenu de leurs besoins spécifiques. Par exemple, parmi les femmes détenues, on retrouve un grand nombre de femmes enceintes ou ayant récemment accouché, ou encore avec des problèmes de santé préexistants. Ce fait, associé à des prisons surpeuplées, insalubres et n'ayant pas les structures de santé adéquates, expose les femmes à un grand risque de contracter la COVID-19. La suspension des visites a eu un impact sur le côté relationnel des détenues, en particulier des mères de famille qui sont restées plusieurs semaines sans avoir les nouvelles de leurs enfants et les autres membres de la famille. Plus généralement la restriction de certains mouvements, la suppression des offices religieux et la psychose générale ont eu un impact sur la santé psychologique de certains pensionnaires.

Par ailleurs, bien souvent les établissements pénitentiaires et centres de détention ne sont pas suffisamment pris en compte dans la réponse à la pandémie du COVID19, alors même que ce sont des lieux hautement exposés.

Les mesures de restrictions adoptées dans les prisons peuvent limiter les droits des détenus à l'accès à la justice et à l'assistance sociale, soulevant de véritables questions en termes de respect des droits des détenus. Ces mesures ont spécialement impacté les femmes et les jeunes filles en détention. Seulement 27 d'entre elles ont pu bénéficier des libérations dans les cadres des mesures de décongestionnement⁶.

En conséquence les lieux de détention constituent non seulement des lieux de transmission de la maladie, mais l'impact des mesures restrictives sont également sources de tension et frustrations susceptibles de favoriser le développement d'une violence, voire une radicalisation dans le milieu carcéral ou de détention, et conduire à des émeutes, évasions et autres incidents sécuritaires.

b) Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ?

Conformément à son plan stratégique révisé de préparation et de réponse à la COVID'19, l'OIM en collaboration avec l'ONUDC, appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa réponse face à la

_

⁶ Décret présidentiel du 2 avril 2020 graciant a titre exceptionnel plus d'un millier de prisonniers.

COVID-19 au niveau des différents points d'entrées, des juridictions pénales et dans les lieux de détention en collaboration avec l'ensemble des institutions et acteurs de la chaine pénale (juridictions, parquet, cabinets d'instruction, police, gendarmerie, administration pénitentiaire institution d'assistance judiciaire et société civile).

Aujourd'hui à l'analyse du rebond du flux des déplacements des populations, de l'effet de ralentissement des activités judiciaires liés aux mesures barrières combiné à la tendance à la hausse des personnes contaminées, le risque d'une seconde vague de confinement est de forte probabilité avec de nouvelles mesures de fermeture des frontières, la suspension des procédures en matière pénale et les restrictions en milieu carcéral dont l'impact risque de compromettre la cohésion sociale, la paix et la sécurité du Burkina Faso. Il y a lieu d'intervenir en urgence pour contenir l'impact des mesures contre la pandémie dans les zones vulnérables des frontières, sur le fonctionnement des juridictions, de la police judiciaire et des lieux de détentions aux fins de garantir le respect des droits et libertés des justiciables, restaurer la confiance aux institutions et renforcer ainsi la cohésion sociale et la consolidation de la paix au Burkina Faso.

Ainsi, la réponse proposée par l'OIM et l'ONUDC pour soutenir le Burkina Faso dans la lutte contre la pandémie de la COVID 19 s'appuiera sur deux principaux piliers, à savoir : (I) le renforcement des capacités de gestion sanitaire des points d'entrée afin de prévenir la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne ; (II) la mise en place de dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

c) Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet.

Acteurs	Dynamique de Conflits
Les jeunes et les femmes	Sur le plan économique, la vulnérabilité due à la COVID-19 est plus perceptible au niveau du secteur informel notamment les petits commerces exercés majoritairement par les femmes et les jeunes. Ce secteur informel qui connaissait un certain essor aux différents points d'entrées du territoire et dans les points de transit (gares et autres), a subitement disparu, plongeant des milliers de jeunes et de femmes dans un désarroi à même de les pousser à des solutions extrêmes. La plupart des populations surtout urbaines, vit au jour le jour en fonction des dividendes de leur travail quotidien. Mais ce faisant, les mesures restrictives prises par le gouvernement privent ces populations, en particulier ceux qui menaient de petits commerces, de leur gagne-pain quotidien et les fragilisent donc davantage. Ceci constitue un risque énorme car on garde en mémoire les émeutes de la faim que le Burkina Faso a connues par suite des crises de 2008. Ces acteurs économiques, dans le respect des mesures de restriction du gouvernement, ont fermé leurs commerces, ce qui les a mis au chômage. Face à cette situation d'inactivité, certains acteurs économiques se sont sentis obligés de manifester pour demander au gouvernement l'assouplissement des mesures restrictives. En effet les mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19 ont donné lieu à des troubles sociaux revendiquant la réouverture des marchés, la levée du couvre-feu et une répartition équitable de l'assistance du Gouvernement dans le cadre des mesures de mitigation de l'impact de la pandémie. Dans le cadre de la réponse au COVID 19, une attention particulière sera portée au soutien aux femmes et jeunes filles détenues. Les femmes et jeunes filles en détention présentent une vulnérabilité

accrue compte tenu de leurs besoins spécifiques. En effet un grand nombre de femmes et jeunes filles arrêtées sont issues des couches sociales pauvres avec souvent des pathologies non ou mal traitées, lesquelles s'aggravent en détention à cause du stress, la malnutrition en milieu carcérale, pire certains détenus contractent des maladies en détention notamment les MST. Dans ce contexte l'avènement de la pandémie le risque en détention est plus aggravée avec la suspension des procédures qui allonge la durée de la détention et l'absence d'assistance juridictionnelle pour aider les détenues ou personnes arrêtés à faire valoir leurs droits. Ce fait, associé à des prisons surpeuplées, insalubres et n'ayant pas les structures de santé adéquate, expose les femmes, les jeunes filles à un grand risque de contracter la COVID-19.

Les enfants et mineurs en détention présentent un risque accru de contracter la COVID19 : beaucoup sont détenus dans des espaces exigus et surpeuplés et n'ont pas accès à des services appropriés de nutrition, de santé et d'hygiène. Les enfants détenus sont en outre plus vulnérables à la négligence, aux maltraitances et à la violence liée au genre.

Dans les zones frontalières, beaucoup de jeunes et des femmes étaient très actifs dans le commerce informel transfrontalier. La fermeture des frontières terrestres depuis le mois de mars a mis au chômage des centaines de jeunes. Dépourvus des ressources pour leur survie, il y a une tentation réelle pour les jeunes à s'engager dans les groupes armés non étatiques afin de profiter des trafics illicites. Renforcer la sécurité et la sûreté dans les mouvements transfrontaliers permettra au Gouvernement de rouvrir ces frontières en toute sécurité et réduire ainsi la tentation des jeunes à aller vers d'autres sources illicites de revenus, y compris leur enrôlement dans les groupes armés.

Les agents de première ligne

Le dispositif de contrôle sanitaire aux postes d'entrée présente des insuffisances; or un personnel de première ligne qui n'est pas suffisamment protégé constitue un vecteur de propagation de la maladie. Par ailleurs, il y a un risque que les agents de première ligne, toutes administrations confondues (agents de santé, police, douane, gendarmerie, contrôle phytosanitaire agents administratifs), se sentant en danger parce que n'étant pas suffisamment protégés, refusent d'assumer leurs responsabilités et fassent mal leur travail; toute chose qui expose davantage le pays et les populations.

Il est donc urgent que ces agents voient leurs capacités renforcées pour éviter tout risque et participer ainsi à l'apaisement du climat social.

Les leaders communautaires (religieux et traditionnels)

Les leaders communautaires jouent un rôle très important dans la régulation des relations entre différentes communautés. Les communautés frontalières, les voyageurs, les travailleurs de première ligne et les passagers occasionnels montrent une considération particulière pour les leaders communautaires. De ce fait, ces derniers constituent un bon canal de communication d'impact pour l'acceptation des mesures de prévention et la nécessité de promouvoir le vivre ensemble dans un contexte de COVID-19.

Les Collectivités locales (Conseils de collectivités et CVD)	En tant que représentant du gouvernement au niveau local, les autorités locales sont parties prenantes du dispositif de riposte contre la COVID 19 et dans la prévention de la radicalisation et l'enrôlement des jeunes. Elles jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits. Les postes frontaliers sont sous leur autorité.
Les communautés frontalières	Plusieurs enjeux se déclinent à travers l'analyse. Les populations frontalières sont acteurs et bénéficiaires compte tenu de leur situation géographique. Ce sont des personnes plus exposées qui devraient bénéficier de plus de protection. Elles doivent également être promotrices et coopérer avec les travailleurs de première ligne pour se préserver. Aussi les risques de sécurité et menaces à la Paix sont en partie de nature transfrontalière. Une meilleure collaboration entre les communautés transfrontalières et avec les FDS contribuera à lutter efficacement contre les menaces à la Paix. Les actions du projet porteront une attention sur cet aspect.
Les voyageurs	Les voyageurs peuvent constituer des vecteurs de propagation de la pandémie : - S'ils ne sont pas sensibilisés sur la maladie, - Si les conditions sanitaires d'entrée et de sortie des territoires ne sont pas respectées, - S'il n'existe pas de dispositifs de gestion de la COVID-19. Ils sont acteurs et bénéficiaires du projet. Le risque de stigmatisation est plus élevé chez eux et dans l'approche de la gestion de la pandémie aux points d'entrée, les acteurs de première ligne devront veiller au respect du RSI et de leurs droits pour ne pas les exposer plus. Eux aussi devront faire montre d'une bonne collaboration et d'un respect des mesures gouvernementales.
Les transporteurs	Les transporteurs très durement affectés par la pandémie à COVID19, ces derniers risques de devenir des vecteurs de conflits si des dispositions ne sont pas prises. En effet, il est observé un non-respect des mesures gouvernementales avec la reprise de la desserte intérieure car les transporteurs veulent rattraper leurs pertes. De manière concrète, un transporteur devrait mettre en œuvre les mesures sanitaires en vigueur ⁷ (nombre limité de voyageurs, mise à disposition de gels/solutions hydroalcooliques, établissement de la liste précis des voyageurs avec leurs adresses,), collaborer pour le contrôle sanitaire et accepter par exemple immobiliser son véhicule en attendant la désinfection en cas de suspicion COVID19. Tout ce protocole peut engendrer des frictions entre transporteurs et passagers et/ou les travailleurs des frontières. Pour éviter toute friction, ils doivent être sensibilisés et des mesures idoines devront être prises et appuyées pour qu'ils soient des connecteurs de paix et contribuent à sensibiliser leurs passagers.
Administration pénitentiaire	Le personnel de l'administration pénitentiaire joue un rôle clé dans la prévention de la maladie du COVID19 au sein des prisons. Bien souvent, le personnel médical manque et les structures de santé ne sont pas suffisamment adapté pour lutter contre le COVID19 au sein des prisons. Le personnel de l'administration pénitentiaire manque également de moyens pour se protéger et protéger les détenus. Les exigences sécuritaires dans le contexte de la riposte COVID et de lutte contre le terrorisme créent de fortes pressions sur le

 $^7\,\mathrm{Cinq}$ à six personnes sur 10 jugent inefficaces les mesures barrières contre COVID. Source : sondage web du Journal Le FASO, Avril 2020.

	déploiement et l'emploi du personnel de sécurité. Ces pressions sont sources de stress, d'incapacité à répondre aux astreintes de service avec les moyens et les outils conventionnels inefficaces face aux défis actuels. La réduction de la capacité opérationnelle du personnel pénitentiaire exacerbe des risques courants en milieu pénitentiaire et génèrent de nouveaux risques pour les proches de ces agents exposés. Les risques de mutineries et évasions massives sont évidentes. Ces risques concernent la sécurité publique et leur avènement renforcerait le sentiment d'impunité. Comme mesures d'atténuation, des protocoles sanitaires et des mesures alternatives à l'emprisonnement seront développées avec l'administration pénitentiaire pour endiguer le COVID19 dans les prisons.
Officiers de police judiciaire	Les OPJ sont les premières à entrer en contact avec les personnes arrêtées. Du fait du ralentissement du fonctionnement des juridictions due à la pandémie du COVID19, le nombre de personnes arrêtées et placé en détention provisoire au niveau de la police et de la gendarmerie a fortement augmenté. Surtout, l'insécurité au Burkina a continué et s'est même aggravée entrainant une augmentation du nombre de personnes arrêtées et mise en garde à vue. Or tout comme les prisons, les postes de garde à vue de la police judiciaire sont dépourvus de protocoles et moyens de prévention de la maladie du COVID19. La menace de la pandémie de la COVID-19, le manque des ressources humaines dus aux contingences de la lutte antiterroriste pourrait fragiliser fortement la couverture sécuritaire dans les zones urbaines, semi-urbaines, frontalières. Cette hypothèse entrainerait une hausse de la criminalité et particulièrement de la criminalité transnationale avec de graves atteintes aux personnes et aux biens.
Autorités judiciaires	Les activités des juridictions pénales ont fortement ralenti du fait de la crise du COVID19. Les procédures pénales ont été suspendues ainsi que les contacts entre les détenus et les juges/avocats. Les mesures visant à assurer la continuité de la justice pénale n'ont pas été adoptées. Cela a une incidence négative sur l'accessibilité de la Justice aux groupes vulnérables. Cette inaccessibilité pourrait entamer la cohésion sociale en exacerbant le sentiment d'injustice sociale au sein de la population pénale, de leurs parents et de la communauté en générale. Le présent projet visera au développement d'un système de communication à distance pour faciliter le traitement des dossiers dans les délais en période de restriction due à la COVID 19
Populations détenues et leurs familles	La population carcérale est particulièrement vulnérable aux maladies infectieuses: du fait de la surpopulation carcérale, de l'insalubrité etc Le confinement qui a été mis en place dans les prisons burkinabè a eu un impact sur l'équilibre psychologique et émotionnel des détenus. Il a également entrainé une restriction des visites familiales qui ont eu un impact sur le plan social des personnes détenues, en particulier des mères de famille qui sont restées plusieurs semaines sans avoir les nouvelles de leurs enfants et les autres membres de la famille.

d) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.

Le projet est aligné sur les priorités nationales et régionales et cadre avec les engagements pris par le pays au niveau international. Il s'inscrit dans la Matrice d'actions prioritaires du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso élargi (PUS-BF+), notamment l'axe 1 portant sur la Sécurité et de l'Etat de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale et l'axe 4 relatif à la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires.

Au Burkina Faso, dans le cadre du Plan d'appui intégré des Nations Unies pour le Sahel, le SNU a développé un cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF signé en avril 2018). Ce cadre est en droite ligne des priorités du gouvernement inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020). Par ailleurs, l'initiative « Sustaining Peace » à laquelle le pays a souscrit, reste un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix au Burkina Faso en plus des différentes initiatives en cours dans la sous-région.

e) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Réponse d'urgence à la pandémie COVID 19 : assistance aux personnes déplacées internes et communautés hôtes – Régions du Sahel et du Nord 6 mois : août 2020-janvier 2021 Mis en œuvre par OIM	Canada – 400 000 CAD	Sensibilisations Renforcement des centres de santé en kits WASH Formations des agents de santé	Uniquement localisé dans le Nord et le Sahel (complémentarité géographique) et cible les personnes déplacées internes (différence de cibles)
Programme Sahel de l'ONUDC (2013- 2023)	France, Allemagne, MINUSMA, Pays Bas, Belgique, PBF, UNCCT	Chaine pénale - criminalité organisée- terrorisme- Extrémisme violent	Approche holistique à la chaine pénale permettra de continuer l'action entamé dans les prisons et établir les liens nécessaires entre les différents maillons de la chaine.
Projet de renforcement des capacités du Burkina Faso à prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (2018-2020)	Allemagne	Forces de défenses et sécurité,	Les forces de sécurité seront mieux outillées dans les zones frontalières pour répondre de façon professionnelle aux menaces à la paix et à la sécurité.
« Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en	Suède	Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la	L'action en prison sera renforcée par l'action avec la société civile en

œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako- Gourma » (2019- 2022) Engager les communautés frontalières de la	Département d'Etat des Etats-Unis	justice pour tous et promouvoir l'Etat de Droit Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux	matière de prévention de l'extrémisme violent. Complémentarité dans l'amélioration de la confiance entre les
région du Liptako Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018- Fevrier 2021	2,468, 750 USD PBF- 1.350.000 USD	frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako- Gourma.	communautés et les autorités frontalières
IRF-292- Jeunes et paix : "Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina-Faso : 01/2019 – 04/2021		Prévention et gestion pacifique des conflits Participation des jeunes dans la gestion des conflits	Complémentarité : les structures locales de gestions des conflits identifiées et renforcées par le projet seront impliqués dans le présent projet.
PBF/BFA/B-1: Projet d'appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les FDS et les population OIM et PNUD Burkina – Mars 2019- Mars 2021	PBF-2 700 000 USD	 Paix et cohésion sociale; Sécurité; Engagement communautaire et collaboration; Raffermissement de la confiance 	Complémentarité dans le renforcement de la confiance.
PBF/BFA/D-1: Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel, Burkina Faso— UNICEF et UNFPA, Mars 2019 – Mars 2021	PBF-3 100 467 USD	 Paix et cohésion sociale; Engagement civique des jeunes Participation citoyenne 	Complémentaire dans le domaine de la cohésion sociale et du vivre ensemble.
PBF/BFA/A-1: Appui à la gestion pacifique de conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso PNUD et HCR, Mars 2019-Mars 2021	PBF- 2 200 000 USD	- Cohésion sociale	Complémentaire sur la thématique de la cohésion sociale mais les zones d'intervention différentes
PBF/IRF-315 : Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la	PBF 1 500 000	Cohésion socialeEmploi des jeunes	Domaines d'intervention différents

cohésion sociale et de		
la paix dans les		
régions du Centre-		
Nord et du Sahel du		
Burkina Faso		
Nov 2019 – Mai 2021		

Le projet va construire sur les bonnes expériences et les leçons apprises des autres projets, afin de renforcer les synergies. Le projet cible des zones très spécifiques aux frontières et dans les lieux de détention, il n'y a pas de risque de doublon avec les autres projets en cours.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Objectif général: contribuer à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso aux fins de garantir le respect des droits des justiciables et restaurer la confiance aux institutions.

A travers deux résultats, le projet contribuera à adresser les priorités retenues par le Gouvernement du Burkina Faso dans son plan de riposte à la COVID-19.

Résultat attendu 1 : Les agents de l'État de première ligne aux points d'entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations

Les postes d'entrée, plus ou moins inactifs depuis plusieurs mois déjà, vont connaître un afflux massif de voyageurs à l'ouverture des frontières. L'appui du PBF permettra de : i) renforcer les capacités de prévention, de détection et de gestion des cas suspects au niveau des points d'entrées en termes d'infrastructures, d'équipements, de ressources humaines, de formations, etc. ii) appuyer la coordination entre les points d'entrée et les structures déconcentrées de gestion de la pandémie. L'OIM prendra en charge ce résultat au regard de sa riche expérience dans des projets similaires et surtout de son outil de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité (HBMM⁸) qui est un cadre conceptuel et opérationnel dont l'objectif ultime est d'améliorer la prévention, la détection et la réponse à la propagation des maladies le long du continuum de mobilité (aux points d'origine, de transit, de destination et de retour) et de ses espaces de vulnérabilité où les migrants et les populations mobiles interagissent avec les communautés locales stationnaires. En se concentrant particulièrement sur les zones frontalières, le HBMM unifie la gestion des frontières avec la sécurité sanitaire et soutient finalement la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI).

L'intervention mettra l'accent sur les aspects de renforcement de la cohésion sociale en travaillant d'une part, à raffermir les bases de la confiance entre les populations et l'administration publique y compris les FDS, et d'autre part, à mettre en place des mécanismes et outils pour une transformation réelle des mentalités en faveur de la consolidation de la paix au Burkina.

Produit 1.1 : les personnels de première ligne aux points d'entrée prennent en compte le respect des droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19.

_

⁸ Health, Border and Migration Management

Les évaluations faites par l'OIM ayant révélé la faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des agents en première ligne, une absence/insuffisance de dispositifs et matériels de prévention, détection, protection et prise en charge dans les principaux Postes de Police Frontière (PPF) et les structures sanitaires locales de référencement, Il s'agira ici d'une part, d'appuyer le développement de procédures opérationnelles standardisées (SOP) prenant en compte l'environnement régional et sous-régional et de renforcer les capacités des acteurs pour leur application effective et d'autre part, d'élaborer des modules de formation et de former les acteurs concernés (Police, Gendarmerie, Administration, agents de santé et agents de santé à base communautaire) sur les thématiques en lien avec la prévention et la gestion apaisée de la COVID-19. L'on pourrait dans une moindre mesure et en complémentarité des initiatives en cours, doter les PPF et les structures sanitaires ciblées du minimum pour une gestion sécurisée de la pandémie. Cela contribuera à rassurer les populations riveraines sur les capacités des institutions publiques et à éviter les crises susceptibles de naître.

Produit 1.2 : un cadre de dialogue fonctionnel est mis en place entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives, personnel de santé et FDS) et les populations.

La communication sur les risques est conçue pour améliorer la compréhension communautaire de la COVID-19 et encourager la participation active des populations aux efforts de prévention. La communication sur les risques et l'engagement communautaire abordera des questions clés telles que la transmission de la maladie, les mesures préventives, les signes et symptômes de la maladie, l'importance d'une détection et d'un signalement précoce, l'auto-quarantaine, la prévention et le contrôle de l'infection, le respect de la dignité humaine, la restauration de la confiance avec les institutions et les acteurs de premières lignes ainsi que la nécessité d'éviter la stigmatisation en vue de préserver un climat social apaisé. De plus, les mesures de prévention prises au niveau des centres de détention et des prisons seront expliquées aux parents, afin d'éviter des frustrations et d'obtenir leur collaboration, tout en renforçant la confiance entre la population et les forces de sécurité. Enfin, les activités aborderont les mythes, les idées fausses et les problèmes et préoccupations émergents dont le vivre ensemble avec les personnes supposées suspectes ou déjà guéries. Ces activités seront mises en œuvre dans les zones frontalières terrestres par l'OIM.

Résultat attendu 2 : Le dispositif de prévention et gestion de la COVID dans les lieux de détention est renforcé pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

La suspension des procédures en matière pénale a aggravé la situation des personnes en détention faute de pouvoir assurer l'exécution des procédures en toute sécurité sanitaire, privant ainsi des justiciables du droit à un procès équitable dans les délais. Il est impératif de (i) soutenir la mise en œuvre des protocoles sanitaires au niveau des juridictions, du parquet et des cabinets d'instruction pour la continuité des procédures pendant la Covid-19 et de (ii) développer un projet pilote de communication à distance pour faciliter le traitement des dossiers dans les délais en période de restriction due à la COVID 19. En outre l'impact de la pandémie met en évidence la difficulté d'accéder à l'assistante légale dès l'arrestation conformément au règlement de l'UEMOA, ainsi que l'absence des mesures alternatives à l'emprisonnement et à l'aménagement des peines. Ainsi l'appui du PBF permettra de : (i) Soutenir l'Etat pour mettre en œuvre les protocoles de prévention dans les lieux de détention de la police judiciaire et des établissements pénitentiaires ; (ii) élaborer une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie de COVID-19 ; (iii) mettre en place un projet pilote de paralégaux pour assurer les services d'assistance judiciaire au profit des femmes et jeunes filles en détention.

Produit 2.1 : les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre.

Produit 2.2 : un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre.

Produit 2.3 : une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie de COVID-19 est élaborée et mise en œuvre.

Produit 2.4 : une équipe de paralégaux est déployées pour assurer l'assistance judiciaire des femmes et des jeunes filles en détention dans les zones cibles.

Au Burkina Faso, les attentes des populations contraintes à faire face aux défis causés par la pandémie du COVID-19, restent très grandes en matière de sécurité humaine, de paix et de justice sociale. Ce projet entre dans le cadre de l'appui stratégique de l'ensemble du Système de Nations Unies au processus de la réforme du secteur de la sécurité et de l'Etat de droit pour renforcer la confiance des populations aux institutions. Il sera mis en œuvre dans une approche de « paix durable » (Sustaining Peace) et s'articule désormais dans le nexus des piliers paix, développement, sécurité et droits de l'homme et sera complémentaire aux autres interventions prévues dans ce domaine. La mise en œuvre de la Politique de Sécurité Nationale élaborée dans la première phase du projet d'appui à la réforme du secteur de la sécurité donne l'opportunité aux Nations Unies de contribuer aux réformes transformationnelles nécessaires à la consolidation de la paix. Cette Politique renforcera : i. l'efficacité des forces de défense et de sécurité, dans le respect des droits humains en imprégnant une clarté des missions à la hauteur des menaces en cours et des impératifs de sécurité humaine, ii. Le renforcement de la justice criminelle par un renforcement des capacités de la chaine pénale, y compris l'administration pénitentiaire. C'est à cet appui stratégique global du SNU que ce projet contribue.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Théorie du changement :

Approche programmatique	Hypothèses
Les acteurs de première	Hypothèse fondamentale : Si les acteurs de première ligne aux
ligne adoptent l'approche	points d'entrée n'adoptent pas les Droits humains comme
basée sur les Droits	principes dans leurs actions contre la COVID-19, on court un
Humains dans la gestion et	risque de créer des frustrations et des stigmatisations qui peuvent
la prévention de la COVID-	éprouver la paix et la confiance entre les autorités et les
19	populations de ces points d'entrée. On estime que le renforcement
	des capacités des acteurs de première ligne en Droits Humains et
	dans la gestion de la COVID19, va renforcer la confiance entre ces
	acteurs, les autorités et les populations. Le personnel de première
	ligne aux points d'entrée n'a pas assez de connaissances en Droits
	humains. En effet, ce personnel par méconnaissance des contours
	de la pandémie ou par peur des risques liés à la maladie, peut violer
	la dignité des usagers et les Droits humains dans ses interventions,
	toutes choses qui vont contribuer à détériorer le climat social et
	augmenter les risques de conflits.

Preuves à fournir : la théorie du changement dans ce cas se fonde sur le fait que le personnel aux points d'entrée ne dispose pas de capacités/connaissances nécessaires pour détecter la maladie et gérer les cas supposés suspects en respectant les principes des droits humains ; ce qui constitue un manque d'efficience et d'efficacité dans le cas d'espèce et pourrait enregistrer des risques sur la confiance des populations envers les institutions publiques en charge de la question et accentuer la stigmatisation/exclusion des personnes malades, contacts et les agents. Une transformation des mentalités est donc nécessaire et, le premier aspect est le retour de la confiance et ensuite, les différents mécanismes de concertation, de sensibilisation permettront de lutter efficacement contre la stigmatisation et/ou toute forme d'exclusion dont peuvent faire l'objet les voyageurs, les travailleurs de première ligne et les malades de la COVID-19.

Les points d'entrée ne disposent pas des capacités nécessaires pour permettre aux agents de travailler en respectant le RSI et l'approche basée sur les Droits Humains Hypothèse fondamentale: les évaluations effectuées par l'OIM, ont démontré une insuffisance voire un manque de matériels et de dispositifs de détection, de prévention et de prise en charge au niveau des principaux points d'entrée. Si les agents de première ligne n'arrivent pas à détecter les éventuels cas suspects par manque d'équipements à leur point d'entrée, cela peut augmenter le nombre de transmissions communautaires à partir de cas importés. Cette situation peut entacher la confiance entre les agents de première ligne, les autorités et les populations, et même provoquer des conflits multiformes. En effet cette situation si elle se présente peut détériorer d'une manière profonde la confiance avec les institutions publiques et affecter la paix en provoquant des mouvements de la population pour se protéger de la pandémie car l'Administration est défaillante.

Preuves à fournir : la théorie du changement se fonde dans cette situation sur le fait que le manque de dispositifs sanitaires constitue un risque sur la confiance aux institutions et pourrait voir la stigmatisation et l'exclusion des personnes suspectes prendre de l'ampleur. Toute chose qui engendrera une dégradation du climat sociale. En effet, en donnant aux acteurs étatiques de première ligne, les moyens aussi bien opérationnels qu'organisationnels pour assurer une gestion efficace de la pandémie à l'ouverture des frontières terrestres, le projet améliorera la perception des communautés sur les capacités de l'administration publique à apporter des réponses à leurs préoccupations et à les protéger contre tous les risques en lien avec la COVID-19. Une fois rassurée, la population suivra plus les recommandations et mesures du gouvernement et contribuera d'une manière positive à la lutte contre la pandémie ; ce qui diminuera les risques de conflits en lien avec la pandémie.

Développement des protocoles sanitaires de prévention de la COVID19 dans les lieux de détention, les points d'entrée et les juridictions. Hypothèse fondamentale: Les lieux de détention sont souvent surpeuplés et insalubres, exposant les détenus à de grands risques de contracter des maladies infectieuses, c'est particulièrement le cas pour les femmes qui présentent une vulnérabilité accrue compte tenu de leurs besoins spécifiques. Or bien souvent, ces lieux de détention ne disposent pas de protocoles sanitaires ni de structures de santé adéquats permettant de lutter effacement contre la maladie de la COVID-19. Cette situation est également présente dans les juridictions qui ne sont pas outillées pour prévenir la COVID-19. Si les établissements pénitentiaires et les juridictions disposent de protocoles sanitaires pour prévenir et gérer la pandémie en leur sein, les risques de contamination dans les lieux de détention de la police judiciaire et les établissements pénitentiaires seront réduits, et les populations en contact avec le système judiciaire se sentiront plus en sécurité sanitaire.

Preuve à fournir : la théorie du changement exige dans cette situation que le manque de dispositifs sanitaires dans les lieux de détentions constitue non seulement un risque de propagation de la maladie mais un facteur de risque sécuritaire pour les populations et les agents en charge de leur sécurité

Améliorer la continuité de la justice pénale dans les établissements pénitentiaires et lieux de détention en période de restriction due à la COVID19

Hypothèse fondamentale : par suite de l'apparition de la COVID-19, des mesures de confinement ont été adoptées dans les lieux de détention et juridictions. Ces mesures ont eu un impact sur le système judiciaire du Burkina Faso avec la suspension voire fermeture des juridictions et par conséquent l'arrêt des procédures pénales notamment du traitement des dossiers des détenus, contribuant ainsi au surpeuplement des prisons et privant les justiciables du droit à un procès équitable dans les délais. Or, la crise sécuritaire n'a pas cessé et le nombre de personnes arrêtés au niveau des postes de détention provisoire de la police et gendarmerie a augmenté. De surcroit, ces lieux de détention prisons et garde à vue - sont propices à la propagation rapide des maladies infectieuses à cause des conditions d'hygiène, de la surpopulation carcérale et de l'accès limité aux soins.

Si des dispositifs sont mis en place pour assurer la continuité de la justice pénale et si des mesures alternatives à l'emprisonnent et d'aménagement des peines sont développées, la surpopulation carcérale sera réduite et le risque de propagation du virus dans les prisons maitrisées.

Preuve à fournir : Cette approche suppose que l'arrêt de la justice pénale a aggravé la surpopulation carcérale, attise les frustrations des détenus consécutives aux longues détentions et crée un risque sécuritaire des établissements pénitentiaires, expliquant ainsi la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant la continuité de la procédure pénale et des mesures alternatives à l'emprisonnement dans le respect des Droits des détenus

Améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et jeunes filles en prison en période de COVID-19

Hypothèse fondamentale : Les femmes sont exposées à un grand danger de contracter le COVID-19 en milieu carcéral. Selon l'administration pénitentiaire, les femmes en détention présentent une vulnérabilité accrue compte tenu de leurs besoins spécifiques : femmes enceintes en milieu carcéral ou ayant des besoins en matière d'hygiène spécifique. Or le milieu carcéral est souvent inadapté et ne permet pas de répondre aux besoins spécifiques des femmes. A cela s'ajoute, la suspension provisoire des visites qui a beaucoup impacté les femmes qui ont été dépourvues du droit de visite de leur famille et enfants. Des situations de stress ont été relevées dans les lieux de détention des femmes et jeunes. La situation des femmes en période de COVID-19 s'inscrit dans un problème plus global de méconnaissance de leurs droits et particulièrement du droit à la santé mais également de l'absence voire l'inexistence d'une assistance judiciaire pour les accompagner dans les procédures.

Si le déploiement des parajuristes est effectif, pour la prise en charge et l'accompagnement des détenus et particulièrement des femmes et des jeunes filles, leurs conditions de vie dans les prisons se verront améliorées et elles seront mieux accompagnées pour faire face à la maladie du COVID-19.

Preuve à fournir : Cette approche suppose que les femmes sont moins bien prises en charge et accompagnées que les hommes dans les lieux de détention et que la mise en place d'une équipe de parajuriste permettra de palier ce gap.

c) Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Voir Annexe B ci-dessous.

- d) Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.
- Zones géographiques proposées et bénéficiaires du projet (ventilées par sexe et par âge).

Zones géographiques proposées :

Le projet, à l'instar des autres projets sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale mis en œuvre par OIM et d'autres agences du Système des Nations Unies au Burkina, vient en appui aux priorités du Gouvernement identifiées dans le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (incluant le PUS-BF élargi) et sa Matrice d'actions prioritaires (MAP) pour adresser des fragilités. Le projet complète également les actions en cours du Système des Nations Unies au Burkina à travers les liens avec les initiatives de "Reforme du Système de Sécurité" (RSS) et les projets "COSED" et "prévention et de gestion des conflits dans l'Est" mis en œuvre par les agences du SNU dont le PNUD, à plusieurs niveaux :

- Dans le renforcement de la confiance entre d'une manière générale, les populations et l'administration mais en particulier entre les FDS et les populations avec son impact sur la

- sécurité humaine/la sécurité des citoyens dans les zones de vulnérabilité (migration, déplacements internes, conditions de (pré-) détention, etc.),
- En renforçant la justice pénale par son soutien aux mesures de détention (préventive);
- Et enfin dans le renforcement de la sécurité intérieure (Stratégie à développer avec le soutien de la phase 2 de la RSS), à travers son soutien à la sécurité des frontières, un pilier important de la sécurité intérieure dans un pays enclavé par six frontières terrestres, dont certaines sont en proie à la criminalité transfrontalière et aux conflits asymétriques. Ces derniers phénomènes sont connus pour déclencher des affrontements communautaires et nuire à la cohésion sociale.

La complémentarité s'exprime également en termes de couverture géographique car le projet se concentre à un niveau plus décentralisé, les chefs-lieux de province et les communes, et aussi en termes de thématique car le projet inclut la bonne gestion de l'épidémie par les forces de sécurité comme instrument de prévention de conflits et de renforcement de la cohésion sociale.

En outre depuis la crise les lieux de détentions concentrent un nombre important de détenus dangereux présumés terroristes ou en lien avec la criminalité transnationale organisée dont l'importance de certains leaders arrêtés pousse les groupes djihadistes à tenter des invasions pour les libérer (tentative d'attaque de la Prison de Haute Sécurité avorté⁹.

Le projet interviendra dans einq six (06) localités relevant de quatre (4) régions administratives du Burkina ciblées par ces documents programmatiques stratégiques. Le projet s'emploiera à développer une synergie/complémentarité avec tous les projets PBF intervenant dans la zone. Dans la région du Sahel, le projet interviendra dans les communes de Seytenga et de Dori et prendra en compte le poste de police frontalier et le centre de santé de la commune de Seytenga. Dans la commune de Dori, il prendra en compte les lieux de détention (Maison d'arrêt, Commissariat de Police et Brigade de Gendarmerie) et le District sanitaire. Dans la région de l'Est, le projet interviendra dans les communes de Kantchari, de Diapaga et de Fada N'Gourma et prendra en compte le poste de police frontalier et le centre de santé de la commune de Kantchari. Dans les communes de Diapaga et Fada N'Gourma, il prendra en compte les lieux de détention (Maison d'arrêt, Commissariat de Police et Brigade de Gendarmerie) et le District sanitaire. Le projet intègre aussi les trois grandes prisons du Burkina Faso, à savoir la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) et la Prison de haute sécurité (PHS). La zone des Hauts-Bassins a été par la suite annexée compte tenu de la nécessité d'intervention dans la prison de Bobo-Dioulasso (promiscuité et surpeuplement carcéral).

⁹ Voir Courrier Confidentiel N° 147 du 10 janvier 2020

Bénéficiaires potentiels du projet :

	Travailleurs de première ligne Détenus									Pop	ulations concernées				
	MA	AC	Po	E]	DS	MA	AC : d	étenus	PoE : Flux annuel		Communautés hôtes		Populations	
	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Mineurs	Entrant	Sortant	Н	F	Н	F
Seytenga/ /Dori	44	3	34	0	5	7	99	3	-	60 198	39 416	1700	2300	16009	15576
Kantchari/ /Diapaga	39	2	48	1	2	2	281	8	1	116 077	102 015	2800	3200	29356	29837
Fada	53	6	36	0	7	15	238	-	4	52 370	37 523	0	0	0	0
Ouaga	187	62					1710	37	47						
PHS	155	11					952	-	8						
Bobo Dioulasso	150	<mark>55</mark>					952	25	14						
	4 78 545	84 135	118	1	14	24	3280 3852	4 7 62	60 73	228 645	178 954	4 500	5 500	45365	45413
TOTAUX	719 837						3 387 3987			417 599 90			90778		
	Bénéficiaires directs : 4106 4824							Bénéfici	aires ind	irects : 50	08 377				

MAC : Maison d'arrêt et de correction

DS : District Sanitaire PoE : Points d'entrée

PHS: Prison de haute sécurité

En termes de bénéficiaires, nous notons deux groupes à savoir les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs au nombre de 4106 environ, sont composés des personnels des lieux de détention (562 agents), des points d'entrée (119 agents) et des districts sanitaires (38 agents) des zones d'intervention et des pensionnaires des lieux de détention (3 387 prisonniers/prisonnières). Les voyageurs (407 599 usagers de la route), les communautés hôtes (10 000 personnes) et le reste des populations sont considérées comme des bénéficiaires indirects.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre — indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM	25 millions USD	TF-UE, USA, PBF, CERF, DFID, Belgique, Italie, IDF, CANADA, Allemagne, Japon, JICA	Ouagadougou Tenkodogo Dori Kaya Ouahigouya Fada N'Gourma	74	7 personnes dont: - Un spécialiste du portefeuille PBF, - Un Médecin, - Un expert en gestion des frontières, - Un chargé de suiviévaluation, - Deux agents terrains au Sahel et à l'Est, - Un chargé de communication.
ONUDC	6 954 358 USD	France, Allemagne, Norvège, PBF, UNCCT, MINUSMA, Danemark, Belgique, Italie	Ouagadougou,	4 régional, 1 P3 en voie de recrutement dans la zone du projet.	4 personnes dont : Un Spécialiste régional en réforme de système pénitentiaire Un VNU International spécialiste en accès à la justice Une Coordinatrice Programme Sahel

		Un Coordinateur
		des activités
		UNODC au
		Burkina Faso
		(déployée en TDY
		en attendant un
		recrutement)

b) Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C: liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Les organisations récipiendaires du projet sont l'OIM et l'ONUDC. L'OIM assurera le rôle d'agence chef de file, au vu de son expérience en matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale. En effet, l'OIM a en charge actuellement un portefeuille PBF composé de 4 projets et elle assure le leadership dans 3 de ces projets.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) intervient au Burkina Faso depuis 2003 et accompagne le Gouvernement du Burkina Faso sur une base de programmation périodique (UNDAF, Plans triennaux et annuels), dans les domaines de la migration, de la gestion des frontières, de la stabilisation communautaire (consolidation de la paix et cohésion sociale, prévention/gestion des conflits), de la protection des migrants et de la gestion des situations d'urgence. Grâce à sa grande expérience dans les domaines liés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la stabilisation communautaire, l'OIM aide les États et les communautés confrontés à des bouleversements socioéconomiques et politiques, à établir ou à rétablir la stabilité et la sécurité dans les communautés vulnérables, à prévenir des déplacements forcés, à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable.

OIM Burkina Faso a une grande expérience dans la gestion des projets PBF depuis l'éligibilité du pays aux PBF en 2018, à travers la formulation et la mise en œuvre de quatre projets sur la cohésion sociale, en partenariat avec des agences sœurs des Nations Unies, les structures Gouvernementales et des ONG locales. Ces projets couvrent tous la thématique Cohésion sociale, de la prévention de l'extrémisme violent et la gestion pacifique des conflits.

En outre, l'OIM dispose d'une équipe de 74 staff répartis dans 5 Bureaux régionaux dont les deux de la zone d'intervention du projet (Dori et Fada) et le Bureau national de Ouagadougou. Plusieurs spécialistes composent cette équipe dont des spécialistes des projets PBF en cours de mise en œuvre (4 projets actuellement couvrant plus ou moins les localités cibles de ce projet). L'expertise est donc disponible pour démarrer immédiatement la mise en œuvre du projet. Au regard de ce qui précède, l'OIM présente les atouts nécessaires pour mener à bien cet appui, et conduire le projet dans les délais impartis.

Depuis 2014, le Programme Sahel de l'ONUDC œuvre pour le renforcement des capacités de systèmes de justice pénale à lutter de manière effective contre le trafic de drogue, les trafics illicites, le crime organisé, le terrorisme et la corruption dans la région. Le Burkina Faso est soutenu dans la modernisation de la justice pénale et l'alignement de l'ensemble de la chaine pénale aux normes et standard internationaux en matière de respect des Droits de l'homme, la

promotion de l'Etat de droit et la sécurité. L'un des piliers de ce programme est le soutien à l'amélioration de l'accès et du traitement des personnes en contact avec le système judiciaire et l'amélioration de la gestion des prisons conformément aux normes et standards internationaux. C'est dans ce cadre que l'ONUDC a soutenu le système pénitentiaire du Burkina Faso à faire face aux risques sécuritaires et de radicalisation avec le nombre important de détenus violents extrémismes, la détérioration de la sécurité. A cette fin, l'UNODC a mis en œuvre plusieurs activités notamment l'audit de sécurité des 2 plus importantes prisons du Pays, le développement d'un outil d'évaluation du risque et de classification des détenus mise en œuvre par trois équipes formées et déployées à la PHS, MACO et la prison de BOBO, en outre l'ONUDC a renforcé la capacité de 42 Directeurs de prison. L'ONUDC a établi des contacts précieux avec l'ensemble des acteurs du système de justice pénale et de la sécurité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité à travers le programme Sahel. En outre l'ONUDC dispose d'un bureau au Burkina Faso. L'équipe du projet sera composée d'un P3 – coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso (en cours de recrutement – 6 mois sur ce projet) ; d'un spécialiste des affaires pénitentiaire NOB, recruté à Ouagadougou (12 mois sur ce projet) ; d'une assistante administrative qui sera en charge des aspects logistiques, financiers et administratifs du projet (12 mois sur ce projet). Le projet procédera au recrutement de 10 Volontaires nationaux des Nations Unies (VNU) en tant que paralégaux pour assurer les activités du produits 2.4. Par ailleurs, l'ONUDC appui déjà l'administration pénitentiaire du Burkina Faso à travers le programme Sahel et dispose d'un Spécialiste des affaires pénitentiaire - basé à Dakar - et qui sera amené à faire des missions pour suivre la mise en œuvre des activités du projet. Le présent projet s'inscrit donc un engagement plus long et durable, aligné sur les objectifs de développement durable, fixés à l'année 2030. La durabilité du programme conjoint est donc assurée par l'engagement à long terme de l'ONUDC – et plus généralement du Système des Nations Unies - dans le Sahel. Les activités mises en œuvre durant et à la suite de ce programme conjoint capitaliseront sur les résultats obtenus mais intègrent les orientations de l'ONUDC pour la prévention et la gestion de la COVID en milieu carcéral.

Le projet envisage le recrutement d'une équipe de mise en œuvre. Une partie du staff sera basée à Ouagadougou et une autre partie à Dori et Fada (appuyé par les experts des Bureaux nationaux, régionaux et du siège) et ils interviendront dans les localités ciblées. L'OIM assure la coordination de l'équipe du projet et les différents postes de travail identifiés par les deux agences sont complémentaires pour former une équipe homogène.

Agences	Titres des postes	% fin. PBF	Principales responsabilités dans le projet
OIM (Lead)	Programme Manager, spécialiste des projets PBF	Poste existant et pris en charge par les autres projets PBF mais une contribution est nécessaire 40%	Coordonner l'équipe au sein de l'OIM, Assurer la liaison avec PBF et les Bureaux régionaux. Assurer le respect des plannings et du reporting.
	Un National Project Officer spécialiste des questions sanitaires et de gestion des frontières et migrations	100%	Coordonner l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels; coordonner la mise en œuvre du projet avec tous les acteurs; assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs opérationnels; assurer l'interface entre les partenaires

	2 Assistants de projet spécialistes des questions de Genre, Droits humains et Gestion des conflits, basés à Dori et Fada	Postes pris en charge par les autres projets PBF	d'exécution et leur apporter l'appui conseil requis ; Assurer que l'approche de l'égalité de genre est intégrée dans toutes les étapes de planification, mise en œuvre et rapportage du projet Mise en œuvre opérationnelle et suivi des activités sur le terrain
	Un Assistant suivi- évaluation	100% (pour appuyer le poste déjà existant dans le cadre des autres projets PBF).	Élaboration et exécution du plan de suivi-évaluation. Rapportages, Suivi de l'évolution des indicateurs,
	Un spécialiste en communication	100%	Appui pour les questions de visibilité, réalisation des films documentaires et des campagnes de sensibilisation
	Personnel d'appui stratégique et terrain	5% (pour CoM, RMO et Procurment) et 100% (Chauffeur).	C'est une équipe transversale qui intervient sur tous les projets PBF en apportant un appui aussi bien stratégique, de support et terrain capital.
ONUDC	Coordinateur du programme Sahel – P 4 (existant)	5%	Coordonnateur régional pour assurer la cohérence et les synergies avec les pays voisins et avec le G5 Sahel.
	Coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso – P3 (existant en TDY- recrutement P3 en cours)	33%	Basé à Ouagadougou, le Coordinateur- coordinatrice du Bureau aura la charge de superviser l'équipe et assurera le bon déroulé des opérations.
	Spécialiste régionale des affaires pénitentiaire basé à Dakar NOB (existant)	11%	Appui technique de l'expert du bureau régional - point focal régional en matière pénitentiaire.
	Spécialiste national des affaires pénitentiaire basé au Burkina Faso- NOB (à recruter sur le projet)	100%	Sous la supervision du Coordinateur du bureau de l'ONUDC au Burkina Faso, l'expert national - ayant une bonne connaissance du système pénitentiaire et du contexte burkinabé - sera chargé de fournir l'appui technique nécessaire à la conduite des activités en lien avec l'administration pénitentiaire.
	Assistant administratif Volontaires Nationaux des Nations Unies	100%	Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet. Dix volontaires des nations unies qui formeront l'équipe de paralégaux pour assurer les activités du

produits 2.4 (pour assurer l'assistance judiciaire des femmes
et des jeunes filles en détention
dans les zones cibles).

Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences récipiendaires et leurs partenaires de mise en œuvre sera mise en place et coordonné par l'agence Lead, OIM. Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/ trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à la bonne coordination du projet entre tous les intervenants ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois avec la participation du Secrétariat du PBF. L'OIM en tant qu'agence Lead, sera responsable de coordonner la planification, l'organisation des réunions de suivi du CCP, l'élaboration des rapports, ainsi que de la visibilité des actions du projet, en collaboration avec l'ONUDC et le Secrétariat PBF.

A niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets financés par le PBF. Composé des coordonnateurs de programme des RUNO/NUNO, les points focaux des ministères sectoriels et le secrétariat conjoint PUS/PBF, le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation.

Au niveau stratégique : le Comité Conjoint d'Orientation (CCO), co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes.

c) Gestion du risque – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Gestion du risque

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet les principaux facteurs susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont les suivants : l'exacerbation des attaques et incidents sécuritaires, la faible appropriation par les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre du projet, la lenteur dans la mise en œuvre du projet et l'instabilité institutionnelle. Ces facteurs sont ceux qui ont un impact majeur sur la mise en œuvre du projet. Afin de réduire l'occurrence de ces risques, des mesures sont proposées. Concernant, l'exacerbation des attaques et incidents terroristes, les mesures d'atténuation du risque impliquent d'établir une collaboration saine entre les acteurs de mise en œuvre du projet et les communautés locales. L'atténuation de ce risque implique de façon plus globale que les efforts de l'État pour sécuriser le territoire

continuent d'être soutenus par les agences des Nations Unies. Pour ce qui concerne la faible appropriation du projet par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre, les moyens de mitigation de ce risque impliquent que l'ensemble des acteurs concernées par le projet soient informées à temps des actions entreprises par le projet et qu'ils soient associées à tout le processus de mise en œuvre. Le risque lié à la lenteur dans la mise en œuvre du projet est à appréhender par rapport au pilotage et de la programmation des activités et les retards dans les décaissements. Pour atténuer ce risque, il importe de mettre en place, un dispositif de pilotage assez léger. Il s'agira aussi d'améliorer les capacités d'exécution budgétaire des structures chargée de la mise en œuvre du projet. Le risque d'instabilité institutionnelle est lié à la fluctuation des attributions des entités gouvernementales. Cette instabilité peut occasionner l'apparition de nouveaux acteurs, ce qui est de nature à ralentir la mise en œuvre du projet. Les moyens de mitigation consistent à initier des rencontres de mise à niveau avec les nouveaux acteurs

Les actions de mitigation proposées doivent être détaillées et mise œuvre. Les effets de ces actions sur le niveau des risques doivent être continuellement évaluer pour réajuster les actions.

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Risque de crise liée aux élections présidentielles, législatives et communales prévues en 2020 - 2021	Interne	Des manifestations pourraient survenir avant, pendant et après les élections. Elections présidentielles et législatives novembre 2020 pourraient être perturbées par la situation sécuritaire (bureaux de votes incendiés, attaques des personnes allant votés ou des candidats). Également les résultats de l'élection pourraient être contestés menant à une crise postélectorale.	Elevé	Moyen	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique Suivre l'actualité politique et sécuritaire à travers UNDSS.
Risque financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d'absorption et suivre les procédures administratives du PBSO
Risque d'attaques terroristes et criminels dans le nord du pays et dans les zones frontalières.	Externe	Attaques terroristes et criminels au Nord du Burkina Faso et dans les régions frontalières ; Conséquence : déplacement accru des populations et zones ou les risques d'attaques	Elevé	Moyen	Monitoring systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra- communautaires potentielles ; Suivre les consignes de UNDSS ; Consulter les leaders d'opinion et les ONG

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation	
Nature	Nature Catégorie		_		g	
		terroristes pourraient perturber les activités.			locales sur la situation sécuritaire. Délocaliser les activités de type rencontre dans des zones plus accessibles (chefs-lieux des régions), en déplaçant les participants tout en tenant compte des avis sécuritaires.	
Risque de crise sanitaire liée à la COVID19.	Externe et Interne	Risque d'une deuxième vague de COVID19 au Burkina Faso liés à la réouverture des frontière et la recrudescence de la pandémie.	Elevé	Elevé	Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention du COVID19 Achat de matériel de protection pour les rencontres physiques et les rassemblements. Distribution de supports de sensibilisation sur les gestes barrières durant les activités.	
	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Informer / Sensibiliser	
Risques Opérationnels	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale	
	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail	
Risques sécuritaires en milieu carcéral	Interne	Risque de radicalisation et d'extrémisme violent en milieu carcéral Risques d'émeutes et d'incidents du faire des mesures de confinement (dues au COVID19) en milieu carcéral	Moyen	Faible	Les protocoles et mesures proposées dans le cadre du présent projet permettront d'apaiser les détenus, de réduire les frustrations et d'améliorer l'environnement dans les prisons, réduisant ainsi les risques de radicalisation.	

d) Suivie / évaluation — Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Suivi/ évaluation

Le système de suivi-évaluation sera mis en place en lien étroit entre l'Unité de coordination du PUS-PBF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO). Le budget dédié au suivi-évaluation est de 259 790 dollars US soit 12,99% du budget global. L'agence lead, OIM, coordonnera l'élaboration d'un plan conjoint de mise en œuvre et

de suivi du projet au cours du premier mois de la mise en œuvre (formulaire 4.1 du PBF), décrivant la méthodologie, les responsabilités, le budget et les échéances.

Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences sont responsables d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi (rencontres périodiques, monitoring conjoint et enquêtes) axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du Projet. Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les projets PBF ainsi que les intervention d'autres partenaires.

Pour ce faire, une enquête de perception sous forme de documentaire sera réalisée OIM et ONUDC, couvrant les 2 périodes clefs de l'intervention; (i) la situation de base dans les lieux de détention et les points d'entrée en lien avec la prévention de la COVID, (ii) les leçons apprises et les bonnes pratiques issues du projet.

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi régulier de la part des agences de concert avec le Secrétariat conjoint PUS-PBF. Tous les rapports seront transmis à l'agence Lead qui aura la responsabilité de les analyser et consolider avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte au Secrétariat conjoint PUS-PBF.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les informations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions seront également complétées par un suivi étroit du comité technique de suivi et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de coordination du projet et transmis au Secrétariat du PBF. En outre, les agences de mise en œuvre devront transmettre au Secrétariat PUS-PBF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe et le delivery mensuel du projet.

Production du rapport final : le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel, celui-ci peut être considéré comme le rapport final.

Évaluation finale : durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs escomptés. Une équipe comprenant un consultant international et un national seront recrutés pour sa réalisation. L'agence chef de file va assurer la coordination du processus. Le PBF devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis à tous les acteurs concernés pour la validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBF qui la publiera sur son site internet. Les couts de l'évaluation sont à la charge du Projet.

Communication et visibilité: un plan de communication spécifique du projet sera élaboré pour assurer la visibilité du PBF et de l'appui de l'ensemble du SNU au Burkina Faso. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos. En outre, le logo du PBF sera apposé sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Les histoires de réussite seront documentées dans le cadre des efforts de visibilité du projet. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso sera invité à assister régulièrement à des réunions d'information sur un large éventail de sujets et aura l'occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise

en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribueront à susciter l'intérêt d'autres bailleurs et produire l'effet catalytique escompté par le PBF.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière proactive dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

La durabilité des résultats du projet résulte de la combinaison de plusieurs éléments : 1) l'appui à la mise en place de procédures opérationnelles standardisées et de mécanismes d'information, éducation et communication sensibles aux conflits contribueront à pérenniser les interventions proposées ; 2) Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et des leaders communautaires contribuera à la continuité des interventions; 3) Le changement progressif des mentalités induit par le projet, faisant du dialogue une méthode de gestion des différends facilitera la durabilité des actions initiées par le projet ; 4) La documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre du projet facilitera, l'appropriation et la réplication des interventions du projet dans d'autres contextes à défis similaires ; 5) Enfin, l'ancrage du suivi du projet dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales aideront à assurer la continuité des actions qui seront déployées.

A travers une approche participative et inclusive, le projet renforcera les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations d'une part et les structures techniques de l'Etat au niveau central, déconcentré et décentralisé et les partenaires de la société civile d'autre part. C'est dans ce même esprit que l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi de la mise en œuvre qui prend en compte les ministères sectoriels, les Collectivités territoriales et les faitières des acteurs de la société civile, reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. En outre, la cohésion sociale étant un enjeu majeur pour la pérennisation de la paix au Burkina Faso, les résultats du projet pourraient être consolidés et portés à l'échelle par d'autre Partenaires Techniques et Financiers tels que l'Union Européenne et la Banque Mondiale dans le cadre de leurs appuis au gouvernement. Dans le cadre de son programme « Prevention and resilience allocation (PRA) », la Banque mondiale travaille avec le Gouvernement pour formuler deux programmes d'envergure : i) un Projet de réalisation d'infrastructures d'urgence et ii) un Projet régional de développement local et de résilience. Dès l'entame de la mise en œuvre du projet, un lien sera établi avec la Banque mondiale et les autorités nationales pour que les actions initiées par le présent projet soient portées à l'échelle dans le cadre de ces projets.

Enfin, une coordination opérationnelle étroite sera promue avec les autres interventions en cours ou à venir, à travers les cadres de concertation régionale (CCR) soutenus par le PBF. En effet, la mise en œuvre du projet va mettre l'accent tout au long de sa durée sur le transfert de compétences aux acteurs nationaux. Etant entendu qu'il vient en synergie/complémentarité de projets PBF en cours, les bonnes pratiques et les acquis de ces projets mis en œuvre par OIM et d'autres agences du Système des Nations Unies seront utilisés afin de garantir non seulement une meilleure implémentation du présent projet, mais aussi pour renforcer les aspects de résilience des populations face aux risques de détérioration du climat social.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Le budget global du projet est de 2 000 000 USD incluant les charges de bureau et de personnels, les coûts opérationnels des actions/activités et les frais de gestion des agences (7%). Les transferts de fonds se feront en deux phases soit de 70% pour la première phase et de 30% pour la dernière phase. Cela se justifie par l'urgence de la problématique à prendre en charge.

Catégories budgétaires	ONUDC	OIM	TOTAL
1. Staff and other personnel	181 377	51 300	232 677
1. Starr and other personner	101 377	219 600	400 977
2. Supplies, Commodities, Materials		215 200	215 200
2. Supplies, Commodities, Waterials		137 000	137 000
3. Equipment, Vehicles, and Furniture	251 500	177-237	428 737
(including Depreciation)	231 300	25 200	276 700
4. Contractual services	320 200	531 300	851 500
4. Contractual services	320 200	343 400	663 600
5. Travel	33 050	53 000	86 050
J. Havel	33 030	44 100	77 150
6. Transfers and Grants to Counterparts		171 500	-
o. Transfers and Grants to Counterparts		171 300	171 500
7. General Operating and other Costs	54 995	87 237	54 995
7. General Operating and other Costs	34 773	07 237	142 232
Sub-Total	841 122	1 028 037	1 869 159
Sub-Total	041 122	1 028 038	1 869 159
7% Indirect Costs	58 879	71 963	130 841
Total	900 000	1 100 000	2 000 000

Le budget détaillé figure à l'annexe D.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once
 the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed
 upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed
 a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should
 not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations'
 headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event		
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)		
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure			

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)	
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)	

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(*This section uses standard wording – please do not remove*)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)

31 July	Report Q2 expenses (January to June)		
31 October	Report Q3 expenses (January to September)		
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure			

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http://unpbf.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

➤ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation

- ➤ Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- ➤ Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- ➤ Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁰
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- ➤ Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

_

¹⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les agents de l'État de première ligne aux points d'entrée de Seytenga et de Kantchari protègent les usagers		Indicateur 1 a : Perception, par sexe et âges, des populations riveraines et usagers de la route envers les agents de l'Etat de 1ère ligne aux points d'entrée	Enquête de perception de base et finale	
de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de		Niveau de référence : TBD 59% Cible: 60% 80%		
la confiance avec et entre les populations dans le cadre de leurs actions.		Indicateur 1 b : pourcentage des agents de l'État de première ligne aux points d'entrée qui estiment être mieux acceptés par les populations (désagrégé par sexe et par âge)	Enquête de perception de base et finale	
(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)		Niveau de référence : TBD 74% Cible: 70% 95%		
(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de		Indicateur 1c: Taux d'application des SOP par les agents d'Etat impliqués dans la riposte contre la covid-19 Niveau de référence : TBD 0% Cible: 100% • L'étude n'a pas noté l'existence des SOP	Rapports d'évaluations de base et finale	
l'Examen)		• 35% des FDS disent qu'il existe des directives de travail, et le niveau d'application de ces directives est à 44%.		

	• 87,8% des agents de santé disent qu'il existe des directives de travail, et le niveau d'application est à 66,3%.
Produit 1.1 Les personnels de ligne aux points d'é prennent en compte respect des droits h dans la prévention gestion de la COVI	trée leurs connaissances sur l'approche basée le sur les droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19.
Liste des activités du produit : Activité.1.1.1 : Acc matériel spécifique (Equipement de Pr Individuelle, Matéri	travailleurs de première ligne formés qui réussissent aux post-tests des formations nérir du Niveau de référence : TBD 00% Cible : 90% 100%
Médicotechnique p détection, l'isoleme prise en charge des profit des poste d'e Activité 1.1.2 : Cou des modules de for COVID 19 intégrar respect des droits h et le genre	nt et la voyageurs enquêtés (par sexe et âges) cas) au déclarant leurs droits respectés dans la prévention et la gestion de la COVID-19 aux passages des points evoir nation Niveau de référence : TBD 97% le Cible : 90% 100% mains Indicateur 1.1.1.1: Nombre de points
et le genre	d'entrée dotés en matériel spécifique (Equipement de Protection Individuelle,

Activité 1.1.3 : Organiser des sessions de formation spécifiques au profit des travailleurs de première ligne	Matériel Médicotechnique pour la détection, l'isolement et la prise en charge des cas) Niveau de référence : 0 Cible : 02	
Activité 1 .1.4 : Développer/Actualiser et vulgariser des SOPs pour la gestion des cas de covid19 aux points d'entrée	Indicateur 1.1.2.1: nombre de modules de formations conçus Niveau de référence : 00 Cible : 05	
	Indicateur 1.1.3.1: nombre de travailleurs de première ligne formés (désagrégés par sexe et par profil) Niveau de référence :00 Cible : 450 125	
	Indicateur 1.1.4.1: Nombre de SOP développés/actualisés et vulgarisés. Niveau de référence : 00 Cible : 02	
Produit 1.2 : un cadre de dialogue fonctionnel est mis en place entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives,	Indicateur 1.2.1: pourcentage des membres des communautés riveraines interrogés qui déclarent que la gestion de la COVID-19 par les agents de première ligne a renforcé la confiance mutuelle Niveau de référence: TBD 85%	

personnel de santé et FDS)	Cible: 70% 95%		
et les populations	Indicateur 1.2.2 : pourcentage des	Rapport	
	voyageurs interviewées qui se sentent	d'enquête de	
	moins/ou pas stigmatisés dans les	perception	
	communautés d'accueil.		
Liste des activités relevant			
du produit :			
	Niveau de référence: TBD 100%		
	Cible: 80% 100%		
Activité1.2.1 : Mettre en	Indicateur 1.2.3: nombre d'initiatives prises		
place des cadres de	pour renforcer le dialogue entre les agents		
concertation	de première ligne aux points d'entrée		
pluridisciplinaires	(autorités administratives, personnel de		
Activité 1.2.2 : Mettre en	santé et FDS) et populations		
place un mécanisme de			
communication sur les	Niveau de référence: TBD 00		
risques liés à la covid19 en concertation avec les	Cible: 20 (désagrégé par type d'initiatives)		
compagnies de transport	Indicateur 1.2.1.1: Nombre de cadre de		
Activité 1.2.3 : Organiser	concertation pluridisciplinaires tenus		
des campagnes de	Niveau de référence : 00		
sensibilisation des	Cible: 02		
communautés	Indicateur 1.2.2.1 : Nombre des		
transfrontalières sur la	compagnies de transport impliquées dans le		
COVID 19 et le rôle des	mécanisme de communication.		
agents de première ligne	Niveau de référence : 0		
Activité 1.2.4 : Organiser	Cible: 05 10		
des sessions de			
sensibilisation des	Indicateur 1.2.3.1 : Nombre de personnes		
voyageurs, des leaders sur	touchées (par sexe et tranches d'âges) par		
la covid19 et le rôle des	les campagnes de sensibilisation		
agents de première ligne			

	Niveau de référence : 00 Cible: 10000 Indicateur 1.2.4.1: nombre de sessions de sensibilisation organisées (désagrégé par localités) Niveau de référence : 00 Cible: 20	
Résultat 2: un dispositif est mis en place pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période	Indicateur 2 a: Perception de personnel des centres de détention sur la gestion des lieux de détention et le respect des droits des justiciables. Niveau de référence: X% TBD 80% Cible: (X+25)% 95%	
de pandémie (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)	Indicateur 2 b: Pourcentage de centres de détention soutenus ayant réduit la surpopulation carcérale.	
(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Niveau de référence : 0% Cible: 50% Indicateur 2 c : nombre de protocoles et dispositifs conformes aux normes internationales en matière de droit à la santé et droits des personnes arrêtées et	

Niveau de référence : 0 02 Cible: 10 Produit 2.1: les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre. Liste des activités relevant du produit : Activité 2.1.1: Mission d'évaluation des protocoles sanitaires dans les lieux de détention de la justice pénale (Police judiciaire, établissement pénitentiaire et juridictions) Indicateur 2.1.1 Nombre de juridictions, police, et lieux de détention évaluées Niveau de référence: 0 Niveau de référence: 0 Cible : 5 prisons 3 juridictions 10 postes de police judiciaire		Indicateur 2.1.2 : Nombre de protocoles mis à jour	Rapport d'atelier
Cible: 10 Produit 2.1: les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre. Liste des activités relevant du produit: Activité 2.1.1: Mission d'évaluation des protocoles sanitaires dans les lieux de détention de la justice Niveau de référence: 0 Rapport de suivi	établissement pénitentiaire	5 prisons 3 juridictions	
Cible: 10 Produit 2.1: les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre. Liste des activités relevant	d'évaluation des protocoles sanitaires dans les lieux de détention de la justice	police, et lieux de détention évaluées	d'évaluation;
Cible: 10 Produit 2.1: les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont			
Cible: 10 Produit 2.1: les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les	pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont		
Cible: 10	sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les		
Niveau de référence : θ 02		Cible: 10	
détenues mise en œuvre dans les établissements pénitentiaires et lieux de détention de la police judiciaire		établissements pénitentiaires et lieux de détention de la police judiciaire	

Activité 2.1.2 : Atelier de mise à jour et d'opérationnalisation des protocoles sanitaires dans les lieux de détention.	Niveau de référence: 0 Cible: 1 protocole mis à jour pour la police judiciaire 1 protocole pour les établissements pénitentiaires 1 protocole pour les juridictions	Draft des protocoles Liste de présence Rapport de suivi	
Activité 2.1.3 : Equipements des lieux de détention en matériel et produis sanitaire	Indicateur 2.1.3 : Nombre de lieux de détention équipés Niveau de référence: 0 Cible: 5 prisons 3 juridictions 10 postes de police judiciaire	Bon de livraison des équipements et photos Rapport de suivi	

Produit 2.2: un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre Liste des activités relevant	Indicateur 2.2.1 : Un système pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales est développé (OUI/NON) Niveau de référence: NON Cible: OUI	Rapport d'évaluation ; Rapport de suivi	
du produit: Activité 2.2.1 : Mission d'évaluation et d'installation d'un système pilote de traitement à distance des dossiers	Indicateur 2.2.2 : Nombre de protocoles élaborés Niveau de référence: 0 Cible: 3 protocoles	Draft de protocoles	
judiciaires	Indicateur 2.2.3 : Nombre d'acteurs formés	Liste de présence Rapport d'atelier de	
Activité 2.2.2 : Atelier d'élaboration des protocoles d'application du dispositif de traitement à distance des dossiers judiciaires. Activité 2.2.3 : Atelier de formation des acteurs sur l'utilisation du système de traitement à distance des	Niveau de référence : 0 Cible: 3 juges d'instruction 3 juges 3 procureurs 3 greffiers de juridiction 3 greffiers pénitentiaires 6 OPJ Indicateurs 2.2.4 : Nombre de dossiers	formation Fiche de collecte de	
transmining a distance des	traités via le système	données	

dossiers judiciaires (phase pilote) Activité 2.2.4: Evaluation de la mise en œuvre du système de traitement à distance des dossiers judiciaires.	Niveau de référence :0 Cible : 300 dossiers traités		
Produit 2.3: une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie	Indicateur 2.3.1 : Nombre d'évaluation menées Niveau de référence: 0 Cible: 1 évaluation nationale est menée	Rapport d'évaluation	
de COVID-19 est élaborée et mise en œuvre	Indicateur 2.3.2 : Nombre de stratégies rédigées	Draft des stratégies	
Liste des activités relevant du produit: Activité 2.3.1 : Evaluation	Niveau de référence: 0 Cible: 1 stratégie nationale est rédigée		
du cadre légal et opérationnel des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines.	Indicateur 2.3.3 : Nombre de stratégies validées Niveau de référence: 0	Draft des stratégies	
Activité 2.3.2 : Atelier d'élaboration de la stratégie nationale des mesures	Cible: 1 stratégie est validée Indicateur 2.3.4 :	Fiche de collecte de données	

Nombro do bánáficioiros do mesuros	
alternatifs a 1 emprisonnement	
d'aménagement des peines (désagrégé	
par sexe)	
Niveau de référence: 0	
Cible.	
_	
•	
d amenagement des peines	
Indicateur 2.4.1 : Nombre d'acteurs	
avant pris par à l'atelier (désagrégé par	
	Rapport de l'atelier
Serie)	de formation
Nivon do référence 0	de formation
Niveau de l'elelence. 0	Time de males une
Cili	Liste de présence
•	
3 procureurs du parquet (2 femmes –1	
homme)	
3 juges d'instruction (2 femmes –	
1homme)	
	Niveau de référence: 0 Cible: 500 personnes bénéficiant de mesures alternatives à l'emprisonnement 250 détenus bénéficiaires d'aménagement des peines Indicateur 2.4.1 : Nombre d'acteurs ayant pris par à l'atelier (désagrégé par sexe) Niveau de référence: 0 Cible: 6 personnes de l'administration pénitentiaire (4 femmes 2 hommes) 3 procureurs du parquet (2 femmes –1 homme) 3 juges d'instruction (2 femmes –

déploiement de paralégaux (administration pénitentiaire, juridiction et police judiciaire) Activité 2.4.2 : Atelier de formation des paralégaux	6 OPJ (3 police/3 gendarmerie) (4 femmes –2 hommes) 2 du bureau de l'assistance judiciaire (sous réserve de vérification de l'agence) (2 femmes) 1 représentant du barreau (1 femme) Indicateur 2.4.2 : Nombre de paralégaux formés Niveau de référence: 0		
Activité 2.4.3 : Suivi du déploiement des Paralégaux Activité 2.4.4 : Mise en place d'un système audiovisuel pour sensibiliser les détenues femmes et jeunes filles aux normes sanitaires.	Cible: 15 paralégaux formés Indicateur 2.4.3 : Nombre de femmes et jeunes filles prises en charge par les paralégaux Niveau de référence: 0 Cible: 250 femmes et jeunes filles prises en charge	Fiche de collecte de données Bon de livraison du système radio et photos	
	Indicateur 2.4.4: Nombre de femmes et jeunes filles sensibilisés aux normes sanitaires Niveau de référence: 0 Cible: 100 femmes et jeunes filles sensibilisées		

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Que	estion	OUI	NON	Commentaire
1.	Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	OUI		
2.	Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	OUI		
3.	Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	OUI		
4.	Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	OUI		Le processus de planification du projet a été participatif, depuis l'idée de projet jusqu'à la formulation suivant les directives du Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO).
5.	Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	OUI		
6.	Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	OUI		
7.	Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	OUI		MoU / Notes verbales
8.	Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	OUI		Coordination, suivi-évaluation et visibilité concédées a OIM
9.	Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	